

## Assemblée générale 2012 (suite)

Aussi, afin d'éviter l'engorgement habituel et la perte de temps automatique qui l'accompagne, nous vous demandons à nouveau avec insistance d'accomplir la formalité de votre adhésion en nous renvoyant le bulletin ci-joint rempli et accompagné du chèque de 15 euros correspondant

Je rappelle aussi que notre AG sera la 20ème du nom. Des personnalités de marque ont été invitées et nous serions heureux qu'un parterre le plus fourni possible se trouve en face d'eux. Ces démonstrations de nombre, vous le savez, ont une grande importance dans les rapports de force avec l'administration particulièrement.

Nous vous espérons aussi très nombreux au repas de qualité que nous vous proposons à

l'issue de l'AG, qui servi dans le Palais des Congrès à proximité de L'auditorium, et qui sera animé par « les vents Marine », chorale d'hommes reconnue dans la France entière pour la qualité de son répertoire de chants marins.

Pour l'instant une cinquantaine seulement d'entre vous se sont inscrits à ce repas. C'est bien peu pour une salle qui peut contenir deux cents personnes. Pour ceux qui voudraient se joindre à eux (et nous espérons qu'ils sont nombreux) un bulletin d'inscription est joint en feuille intercalaire. Vous nous l'envoyez pour le 28 avril au plus tard à l'adresse indiquée.



## La recette de tante Yvonne

### Meli-melo poissons et moules.

1,2 kg poisson en filets - 1,5 kg de moules - 1 oignon - 2 clous de girofle - 20 cl de vin blanc - 40 g de beurre - 40 g farine - 2 jaunes d'œufs - 20 cl de crème fraîche - 1 bouquet de ciboulette - sel et poivre.

Eplucher l'oignon et le piquer de clous de girofle, mettre l'oignon dans une casserole avec le vin blanc, le bouquet garni et 1 litre d'eau, porter à ébullition et cuire doucement 30 mn, filtrer.

Nettoyer les moules, les faire ouvrir, filtrer le jus et l'ajouter au court bouillon. Décortiquer les moules, couper le poisson en cubes et faire revenir le tout dans du beurre.

Saupoudrer de farine, verser le court bouillon et mijoter 10 à 15 mn, saler et poivrer.

Dans un bol, mélanger jaunes d'œufs et crème avec un peu de bouillon, mettre dans la casserole, ajouter poissons et moules. Mélanger le tout cuire 5 mn, ajouter la ciboulette hachée et servir avec du riz.

Bon appétit Tante Yvonne

# L'Écho des Estuaires

N° 37  
Avril 2012

## Sommaire :

Editorial

*Le mot du président*

Articles pages centrales

*Assurances*

*Classement des carrelets*

*Assemblée générale 2012*

Assemblée générale 2012 (suite)

La recette de tante Yvonne

*Meli-melo poissons et moules*



Association Départementale pour la Défense  
de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

## Editorial

## Le mot du président

Chères adhérentes, Chers adhérents

Le 2ème Echo des estuaires de chaque année retrace habituellement le déroulement de l'Assemblée Générale qui s'était déroulée quelques semaines auparavant.

Cette année, nous avons changé nos habitudes en fixant notre AG non plus en mars mais en mai, le Palais des Congrès de Rochefort que nous avons choisis comme lieu d'accueil ne pouvant nous recevoir plus tôt.

Devant ce décalage, nous avons préféré conserver l'échéancier habituel dans la parution de notre « écho » et vous donner quelques informations que nous reprendrons bien évidemment durant l'AG mais auxquelles vous pourrez réfléchir auparavant.

C'est ainsi que nous développerons les points suivants :

- Assurance : quelle suite après l'abandon de la Fidac ?
- Classement des carrelets dans le patrimoine charentais
- AG 2012 : ordre du jour et inscription pour le repas
- Adhésion : le point

Amicalement, Jean Louis Martin



Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques

Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques

Tél : 05.46.84.85.39

email : [president@carrelets-charentais.com](mailto:president@carrelets-charentais.com)

site web : <http://carrelets-charentais.com>



Assurance des carrelets : quel développement ?

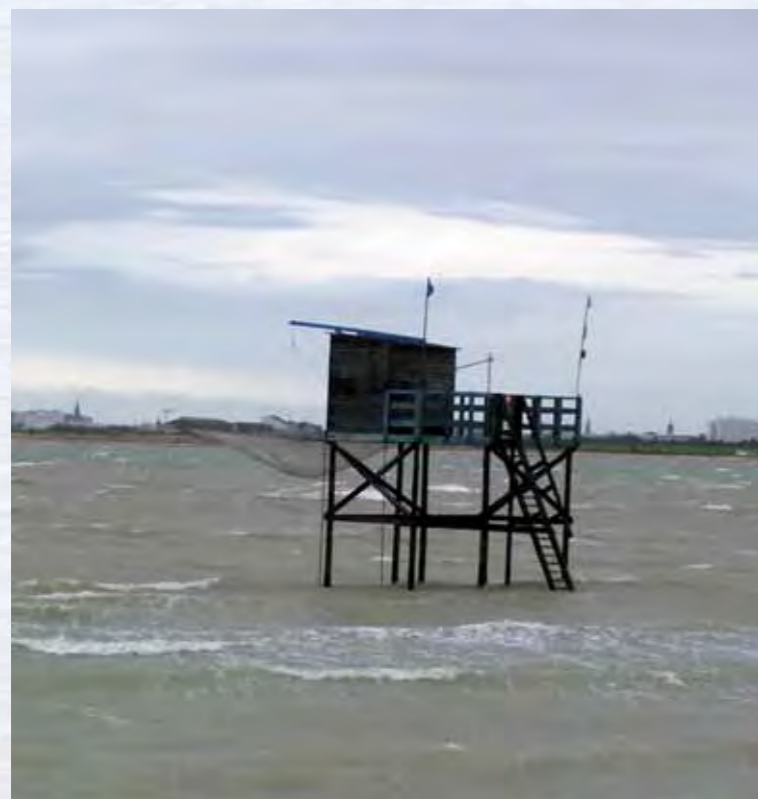
Sachez d'abord que passé la désillusion et l'abandon qui ont suivi l'annonce de l'abandon de la FIDAC pour assurer nos carrelets, nous avons repris notre bâton de pèlerin pour essayer de trouver, malgré la conjoncture défavorable, une nouvelle compagnie acceptant d'assurer nos carrelets. Ce ne serait que la 4ème puisque successivement, la CGA, TRANSMER, et la FIDAC (Générali) ont jeté le gant.

On peut donc se poser la question de savoir si ce risque est assurable. Ce doit l'être puisque quelques (peu nombreux) pontonniers ont réussi à faire inclure, dans leurs contrats personnels d'assurance, la prise en charge de leur ponton.

Nous continuons donc à chercher peut-être l'introuvable, faisant nôtre la devise de Guillaume d'Orange : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer ».

A telle enseigne, que nous pensions vraiment avoir une bonne nouvelle à vous annoncer suite à un démarchage nouveau. Mais à cause de quelques problèmes, on nous a demandé de ne faire aucune annonce pour l'instant. Mais une lueur d'espoir subsiste.

Peut-être en saurons nous davantage pour l'AG ?



Nous avons engagé, Serge Carrère (président de l'association des propriétaires de carrelets de l'estuaire de la Gironde) et moi-même, au cours du dernier trimestre 2011, une procédure auprès du Conseil Général pour le classement dans le patrimoine charentais de nos pontons carrelet. Deux réflexions nous ont poussés à faire cette démarche :

1 – Nos pontons carrelet sont, de notoriété publique depuis des décennies, l'emblème de notre département. Pas un document touristique et même culturel émis pour assurer la promotion de la Charente Maritime qui ne montre nos carrelets !! Et combien de fois n'avons-nous pas entendu : Ah les carrelets, ils sont partie intégrante de notre patrimoine charentais !!!

2 – Suite à la tempête Xynthia, la Région a rejeté notre demande d'aide pour la reconstruction des carrelets détruits sous le prétexte que les carrelets étaient privés.

Seul le Conseil Général a bien voulu nous aider mais les sommes allouées se sont avérées bien peu incitatives et peu de carrelets ont jusqu'à présent été reconstruits.

Suite logique de ces réflexions, nous nous sommes dit : Puisqu'il est notoire que nos carrelets font partie de notre patrimoine, il ne



suffit pas de le dire, il faut que cela soit officiellement déclaré et écrit. Peut-être, alors, que les collectivités locales dans leur ensemble et particulièrement la Région auraient un autre langage et une autre position quand des catastrophes de l'ampleur de Xynthia viennent mettre à bas ces structures tant admirées.

Une lettre conjointement signée des 2 présidents a alors été envoyée à Domi nique Bussereau, Président du Conseil Général, demandant, pour les deux raisons énoncées plus haut, que nos carrelets soient officiellement classés dans le patrimoine Charentais. Après 3 mois d'attente, nous avons été informés que notre demande était transmise au ministre des affaires culturelles, lequel a répondu qu'il la transmettait à son tour au directeur régional des affaires culturelles, le chargeant de se mettre en relation avec nous pour instruire cette demande de classement. Nous en sommes là. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette affaire qui, nous l'espérons, permettra de reconnaître officiellement la place importance de nos carrelets dans notre patrimoine charentais.

Jean Louis Martin



Comme vous le savez déjà, notre AG se déroulera le samedi 12 mai à partir de 9 H 30 au Palais des Congrès de Rochefort. L'ordre du jour comportera, outre la partie administrative incontournable (rapport moral du président, rapport d'activités du secrétaire, rapport financier du trésorier) les thèmes que nous venons de développer ci-dessus auxquels nous ajouterons les thèmes récurrents que sont : la reconstruction des carrelets, l'attribution d'emplacements, la déclaration d'incidences Natura 2000, la constitution d'association pour la gestion des carrelets...etc... Mais nous avons l'intention surtout de vous laisser la parole, donc de consacrer une large partie de notre réunion aux questions dont vous voudriez avoir une réponse.

Pour cela, nous voudrions commencer la réunion dès 9 h 30. Il serait donc bien qu'un maximum d'adhérents soient à jour de leur cotisation et que ceux qui ne le seraient pas arrivent dès 8 h 30 pour accomplir cette formalité. Sachez que malgré notre appel lancé dans l'Echo du mois de janvier, seulement 1/3 d'entre vous ont renouvelé leur adhésion.

*Suite en dernière page*